

Modernisation de l'éducation dans l'Union européenne

2017/2224(INI) - 30/05/2017 - Document de base non législatif

OBJECTIF: exposer la nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'enseignement supérieur.

CONTEXTE: l'initiative «[Investir dans la jeunesse de l'Europe](#)» et la [nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe](#) ont démontré que l'enseignement supérieur jouait **un rôle unique en tant que fondement des sociétés démocratiques européennes** ainsi que pour favoriser la croissance et l'emploi.

Le «[socle européen des droits sociaux](#)» et le [document de réflexion sur la maîtrise de la mondialisation](#) ont désigné l'éducation et les compétences comme une priorité pour la coopération européenne.

Le rôle de l'Union: l'UE affiche un **bilan positif** pour ce qui est de soutenir l'enseignement supérieur au moyen de programmes de coopération et de financement.

Dans le contexte de la stratégie «Europe 2020», le Conseil est convenu que **40% des jeunes** devraient être titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent d'ici 2020. Le projet pour la [modernisation des systèmes d'enseignement supérieur](#), adopté en 2011, a défini des orientations stratégiques pour les activités de l'UE et des États membres, à savoir:

- **développer une base factuelle sur ce qui fonctionne dans l'enseignement supérieur** par le biais d'études ainsi que de travaux d'analyse et de suivi des critères de référence et des indicateurs;
- **soutenir la coopération**, l'apprentissage mutuel et des conseils stratégiques ciblés entre les pouvoirs publics et autorités responsables de l'enseignement supérieur;
- **renforcer les capacités et les résultats des établissements d'enseignement supérieur** en finançant des projets novateurs de coopération entre les établissements et leurs partenaires (Erasmus+, Horizon 2020) et, grâce aux Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), des investissements dans les infrastructures, les compétences et les projets d'innovation;
- **soutenir la mobilité** internationale des étudiants, du personnel et des chercheurs (Erasmus+ et actions Marie Skłodowska-Curie); et
- **renforcer la collaboration** entre les établissements d'enseignement supérieur, les instituts de recherche et les entreprises.

S'adapter au monde qui évolue: la Commission relève que les systèmes européens d'enseignement supérieur sont toujours confrontés à diverses difficultés, notamment:

- **une inadéquation entre les compétences dont l'Europe a besoin, et celles dont elle dispose:** d'ici à 2025, selon les prévisions, la moitié des emplois exigeront des qualifications de haut niveau. Or, de nombreuses régions de l'UE connaissent des pénuries dans certaines professions nécessitant des compétences de haut niveau. Dans le même temps, un trop grand nombre d'étudiants obtiennent des diplômes avec de faibles compétences de base;
- **des fractures sociales persistantes et croissantes:** difficultés pour les personnes issues de milieux socioéconomiques défavorisés et d'origine immigrée d'entamer et de terminer des études supérieures; universitaires et diplômés souvent perçus comme étant coupés du reste de la société; ségrégation de genre par domaine d'étude, etc;
- **un écart en matière d'innovation**, avec des performances de l'enseignement supérieur dans le domaine de l'innovation qui varient fortement d'une région à l'autre de l'Union;

- **une coopération limitée entre les différentes composantes des systèmes d'enseignement supérieur** - écoles, prestataires de services de formation professionnelle, acteurs de l'éducation et de la formation des adultes.

L'Europe ne pourra relever ces défis qu'avec **des établissements et des systèmes d'enseignement supérieur efficaces** en matière d'éducation, de recherche et d'innovation et reliés aux sociétés dont ils font partie. Si la réforme de l'enseignement supérieur relève de la responsabilité des États membres, **l'UE peut aider les États membres dans leurs efforts de réforme de l'éducation.**

CONTENU: la présente communication expose le point de vue de la Commission sur la manière dont l'enseignement supérieur, tout en s'appuyant sur des accomplissements existants, doit recentrer les efforts sur les perspectives et les défis actuels et en évolution.

La nouvelle stratégie recense **quatre grands domaines d'action prioritaires** et propose des mesures spécifiques au niveau de l'UE pour compléter le travail accompli par les établissements d'enseignement supérieur et les autorités des États membres:

1. lutter contre **l'inadéquation des compétences** et besoins futurs et promouvoir l'excellence dans le développement des compétences;
2. construire des systèmes d'enseignement supérieur inclusifs et connectés;
3. veiller à ce que les établissements d'enseignement supérieur contribuent à l'innovation;
4. soutenir des systèmes d'enseignement supérieur effectifs et efficaces.

Dans le cadre de chacun des quatre grands domaines prioritaires, **la Commission définit les mesures spécifiques qu'elle prendra** en vue d'aider à la réalisation des objectifs généraux, comme par exemple:

- lancer une initiative européenne relative au **suivi des diplômés**, en vue d'améliorer les connaissances au niveau national et de l'UE en ce qui concerne l'évolution de leur carrière ou de leurs études;
- lancer une **coalition élargie dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie, (des arts) et des mathématiques** (UE STE(A)M) réunissant les différents secteurs de l'éducation, les entreprises et les employeurs du secteur public pour promouvoir l'adoption de sujets pertinents, y compris par le biais de programmes pluridisciplinaires et d'une coopération entre les facultés concernées et les établissements d'enseignement supérieur;
- soutenir les placements **professionnels d'étudiants dans le cadre d'Erasmus+**, en mettant l'accent sur les compétences numériques;
- mettre en place un **modèle de préparation au numérique** pour aider les établissements d'enseignement supérieur, leur personnel et les étudiants à mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage numérique;
- **renforcer, dans le cadre d'Erasmus+, le soutien en faveur des enseignants de l'enseignement supérieur**, des doctorants et des diplômés post-doctorants pour les aider à développer leurs compétences en matière de pédagogie;
- aider les établissements d'enseignement supérieur à développer des stratégies pour **l'inclusion, l'égalité hommes-femmes** et la réussite des études et à attribuer des crédits ECTS aux étudiants pour des activités bénévoles et d'intérêt collectif;
- promouvoir le développement et l'expérimentation d'une **conception modulaire et flexible des cours**;
- encourager la **reconnaissance des qualifications des réfugiés** afin de faciliter leur accès à l'enseignement supérieur;
-

soutenir le développement et l'expérimentation de méthodes pédagogiques favorisant **la créativité et l'innovation** dans l'enseignement supérieur;

- renforcer le soutien de l'UE en faveur de la **coopération universités-entreprises** et favoriser la mise en place de forums régionaux et nationaux universités-entreprises dans toute l'UE;
- **soutenir la coopération et l'apprentissage mutuel entre gouvernements**, au moyen, par exemple, de la proposition consistant à réexaminer les structures de financement et d'incitation pour les systèmes d'enseignement supérieur et des conseils entre pairs en matière de financement;
- optimiser les synergies entre les instruments de données de l'UE en créant un **pôle de connaissances** sur l'enseignement supérieur.

À l'occasion de l'élaboration du **prochain budget pluriannuel de l'Union**, la Commission européenne examinera avec les États membres comment renforcer la coopération dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation pour assurer la réalisation des objectifs définis dans la présente communication.